



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/09/11

Reçu en Préfecture le : 30/09/11
CERTIFIÉ EXACT.

Séance du lundi 26 septembre 2011
D-2011/493

Aujourd'hui 26 septembre 2011, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Madame Laeticia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Nicole SAINT ORICE

**Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement
des établissements d'enseignement privé du 1er degré
sous contrat d'association. Etablissement d'une subvention
complémentaire par élève pour l'année 2010-2011.**

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 20 décembre 2010 n° D -20100723, le Conseil Municipal a adopté le versement de la contribution aux établissements privés sous contrat à hauteur des crédits inscrits au budget primitif (2 508 232,33 €) pour 3239 élèves domiciliés à Bordeaux.

L'évolution du montant de cette dotation était inférieure à celle conclue en décembre 2007 dans le cadre de la convention signée entre la Ville et les représentants des écoles privées, définissant un plan de rattrapage de notre participation financière d'ici fin 2012.

Si l'écart entre le coût moyen d'un élève de l'enseignement public et le forfait communal a fortement diminué depuis 2007, l'égalité n'est cependant pas encore assurée.

Afin d'étaler l'effort qu'il reste à réaliser, je vous propose de poursuivre cette revalorisation au titre du présent exercice budgétaire.

Ainsi, pour l'année scolaire 2010-2011, le forfait par élève domicilié à Bordeaux s'élèvera finalement à 789,20 € soit une progression de 5,2% par rapport à celui versé à chaque établissement pour l'année scolaire 2009-2010 (750,15 €).

Aussi, je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser cette participation complémentaire aux frais de fonctionnement des 19 écoles concernées selon le tableau joint.

Cette dépense sera imputée sur la fonction 213 compte 6558.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 septembre 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Brigitte COLLET

Participation au fonctionnement des Ecoles Privées ayant signées la Convention de 2007
Année scolaire 2010 - 2011

CRB : AEDUCA - fonction : 213 - compte : 6558 - enveloppe : 019971

Etablissements	N°Tiers	<i>Subvention par école 2010-2011 5,2% d'augmentation par rapport à 2010</i>	<i>Subvention déjà versée par école 2010-2011 (décembre 2010)</i>	<i>Complément de subvention à verser par école 2010-2011</i>
ALBERT LEGRAND	008109	135 567,80 €	132 964,30 €	2 603,50 €
ASSOMPTION	004719	168 355,60 €	165 006,60 €	3 349,00 €
BON PASTEUR	003331	124 946,40 €	122 584,40 €	2 362,00 €
LE MIRAIL	029206	62 141,60 €	61 207,60 €	934,00 €
NOTRE DAME	004721	140 647,60 €	137 928,60 €	2 719,00 €
SAINT FERDINAND	003037	51 647,50 €	50 910,20 €	737,30 €
SAINT GABRIEL	003138	242 243,60 €	237 214,60 €	5 029,00 €
SAINT GENES	004230	286 576,40 €	280 539,40 €	6 037,00 €
SAINT JOSEPH DE TIVOLI	005670	171 126,40 €	167 714,40 €	3 412,00 €
SAINT LOUIS - SAINTE THERESE	005672	97 700,20 €	95 957,70 €	1 742,50 €
SAINTE MARIE - GRAND LEBRUN	004231	259 792,00 €	254 364,00 €	5 428,00 €
SAINTE MARIE DE LA BASTIDE	003328	209 917,60 €	205 623,60 €	4 294,00 €
SAINT MICHEL	003333	53 770,00 €	53 002,40 €	767,60 €
SAINTE MONIQUE	003137	155 887,00 €	152 821,50 €	3 065,50 €
SAINT SEURIN	003329	148 960,00 €	146 052,00 €	2 908,00 €
SAINTE THERESE	005291	74 610,20 €	73 392,70 €	1 217,50 €
SEVIGNE	004726	124 022,80 €	121 681,80 €	2 341,00 €
GAN YOSSEF	023787	24 055,00 €	23 711,60 €	343,40 €
TOTAL		2 531 967,70 €	2 482 677,40 €	49 290,30 €
<hr/>				
BORDEAUX INTERNATIONAL SCHOOL		26 043,60 €	25 554,93 €	488,67 €
TOTAL		2 558 011,30 €	2 508 232,33 €	49 778,97 €